

—

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**2<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2013**

**Séance du 20 février 2013**

CG 13/2<sup>ème</sup>/IV-02

*L'an deux mille treize, le 20 février, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.*

**AIDE A L'ASSAINISSEMENT DES TERRES**

—

En période de forte pluviométrie, les sols sont dans l'incapacité d'absorber les excédents d'eau. Ces excédents, s'ils ne sont pas évacués, sont à l'origine de l'asphyxie des racines et de la dégradation de la structure du sol.

Le rôle des fossés est d'évacuer les eaux de surface que le sol ne peut absorber. Ils collectent les eaux de ruissellement et se déversent dans les ruisseaux.

Les travaux d'assainissement des terres agricoles consistent principalement en curage et nettoyage de fossés mères (à l'exclusion des ruisseaux) afin de faciliter l'écoulement des eaux. Les territoires concernés sont communaux, voire intercommunaux, suivant l'emprise des émissaires concernés.

Dans la mesure du possible ces travaux, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée soit par les communes, soit par les associations foncières, sont réalisés de l'aval vers l'amont.

Au titre de la programmation 2013, je vous propose d'intervenir auprès du Syndicat Intercommunal de VERDUN/SAVENES/AUCAMVILLE sur la base d'un programme de travaux de 45 733 € figurant en annexe.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission agriculture et ruralité,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

### ***Syndicat intercommunal Verdun/Savenes/Aucamville***

- Adopte une autorisation de programme 2013 de 23 323 € ;
- Ratifie un crédit de paiement correspondant sur l'article 204142, sous-fonction 928.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

**PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2013**

**ASSAINISSEMENT DES TERRES AGRICOLES**

CG 13/2<sup>ème</sup>/IV-02ann

	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
MAITRE D'OUVRAGE	NATURE DES TRAVAUX	DEPENSES SUBVENTIONNABLES	TAUX	MONTANT
AIDES AUX COMMUNES				
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VERDUN/SAVENES/AUCAMVILLE	Curage de fossés mères	45 733 €	51 %	23 323 €
<b>TOTAL .....</b>		<b>45 733 €</b>		<b>23 323 €</b>

Le Président,